

## ANNEE 2019 COMMISSIONS ET HONORAIRES



**SAS Abrite** (7622 €) 8 place Dr Clément 34250 Palavas les flots RCS 393223045 Montpellier. Carte Prof. CPI 3402 2016 000 007 511.  
Caisse de garantie GALIAN Adhérent 19258H. Taux TVA en vigueur 20%

### VENTE D'IMMEUBLES A USAGE HABITATION OU PROFESSIONNEL

Jusque 50 000 € mini 1000 € 10 % ttc maximum à la charge du vendeur  
De 50 001 € à 100 000 € 5 % ttc sauf autres conventions  
De 100 000 € à 600 000 € 5 % ttc (cumul par tranches)  
Au-dessus de 600 000 € 3,5 % ttc  
Si commission à charge acquéreur même tarif.

### VENTE DE TERRAINS, FONDS DE COMMERCE OU INDUSTRIELS ET AUTRES

8% + TVA maximum à la charge du vendeur sauf autres conventions.

### LOCATIONS LOCAUX COMMERCIAUX ET INDUSTRIELS

5 % à la charge du bailleur TVA en sus, et 5 % à la charge du preneur TVA en sus sur le montant global des loyers de la durée du bail avec maximum de trois années.

En plus s'il y a paiement d'un pas de porte :

5 % maximum à la charge du vendeur TVA en sus

5 % maximum à la charge du preneur TVA en sus

Sauf autres conventions.

### **\*\*\* LOCATION HABITATION NON SAISONNIERES \*\*\***

Location supérieure ou égale à un an honoraires (incluant visite, constitution dossier locataire, rédaction bail)

Quote-part à charge égale de chacun, Propriétaire et locataire :

#### Plafond des honoraires applicables :

- Zone tendue : 10 €/m<sup>2</sup> de surface habitable
- Hors zone tendue : 8€/m<sup>2</sup> de surface habitable

#### Plafond des honoraires applicables Etat des lieux :

- 3 €/m<sup>2</sup> de surface habitable

#### Honoraires d'état des lieux si gestion par l'agence:

Quote-part chacun propriétaire et locataire

90 € jusqu'à de 31m<sup>2</sup> à 50m<sup>2</sup>

100 € jusqu'à 100m<sup>2</sup>

120 € jusqu'à 200m<sup>2</sup>

Honoraires d'entremise et négociation à charge propriétaire : 30 € TTC

### GERANCE d'Appartements, Villas, Locaux (Honoraires gestion) 10%

TVA incluse des encaissements de loyer à la charge du propriétaire.  
Avec option facultative «GLI » garantie loyers impayés à charge du propriétaire : **1.98 %** TTC sur Total des encaissements

### **\*\*\* LOCATION HABITATION SAISONNIERES EN MEUBLES \*\*\***

Location au mois : frais de dossier locataire à l'entrée 65 € TTC

Location à la semaine : frais de dossier locataire à l'entrée 25 € TTC

Période estivale : Taxe de Séjour en sus : **0.83 €/jour/personne**

#### Honoraires d'administrateur de biens, en sus à charge propriétaire

Location semaine ..... 21.66 % TVA en sus 26 % TTC

Location mois période estivale ..... 17.50 % 21 % TTC

Location mois hors période estivale ..... 21.66 % 26 % TTC

Service SAFEBOOKING par GRITCHEN Assurances 2.60 % sauf modifications assureur.

Provision détérioration, remise en état, contrôle, par semaine 35 € TTC

**\*\*\* DIVERS \*\*\***

#### Photocopie

Format A4 : 0,12 € TTC Format A3 : 0,17 € TTC

#### Vacation ou déplacement :

Heure ouvrable, responsable ou cadre 95,00 € TTC

Collaborateur 75,00 € TTC

Déplacements 00,65 € TTC/Km

#### Frais à charge bailleur

- Contentieux locataire dossier Huissier 70 € TTC

- Frais de gestion de sinistre d'assurance dégâts 75 € TTC

La délivrance d'une note ou facture est obligatoire

